

LAUSANNE VEUT DEVENIR LA CAPITALE MONDIALE DE LA RECHERCHE SUR LE CANCER

Vaud, page 16



BEHNISCH ARCHITECTEN/LDO

LE STAGE MUSIQUE-MONTAGNE RÉUNIT PARFOIS LES CŒURS

Riviera-Chablais, page 19



CHANTAL DERVEY

Vaud & régions

**Vaud
Lausanne & région
Riviera-Chablais
Nord vaudois-Broye
La Côte**

Communes

Une deuxième vague de fusions arrive à maturité

Pour bénéficier d'un plus grand cadeau financier de la part du Canton, 61 communes devront se prononcer avant le 31 janvier

Sylvain Muller

Le compte à rebours tourne inexorablement. Jusqu'au 1er février prochain, les communes qui décident de fusionner ont droit à une prime d'encouragement financière multipliée par un coefficient de 1,5. Pas étonnant donc que le mouvement s'emballer: treize projets, impliquant 61 communes, tenteront d'aboutir avant cette date fatidique. Le canton de Vaud, qui a déjà perdu 64 entités administratives depuis le 1er janvier 2003 pour en compter 318 aujourd'hui, pourrait donc bientôt n'en compter plus que 270.

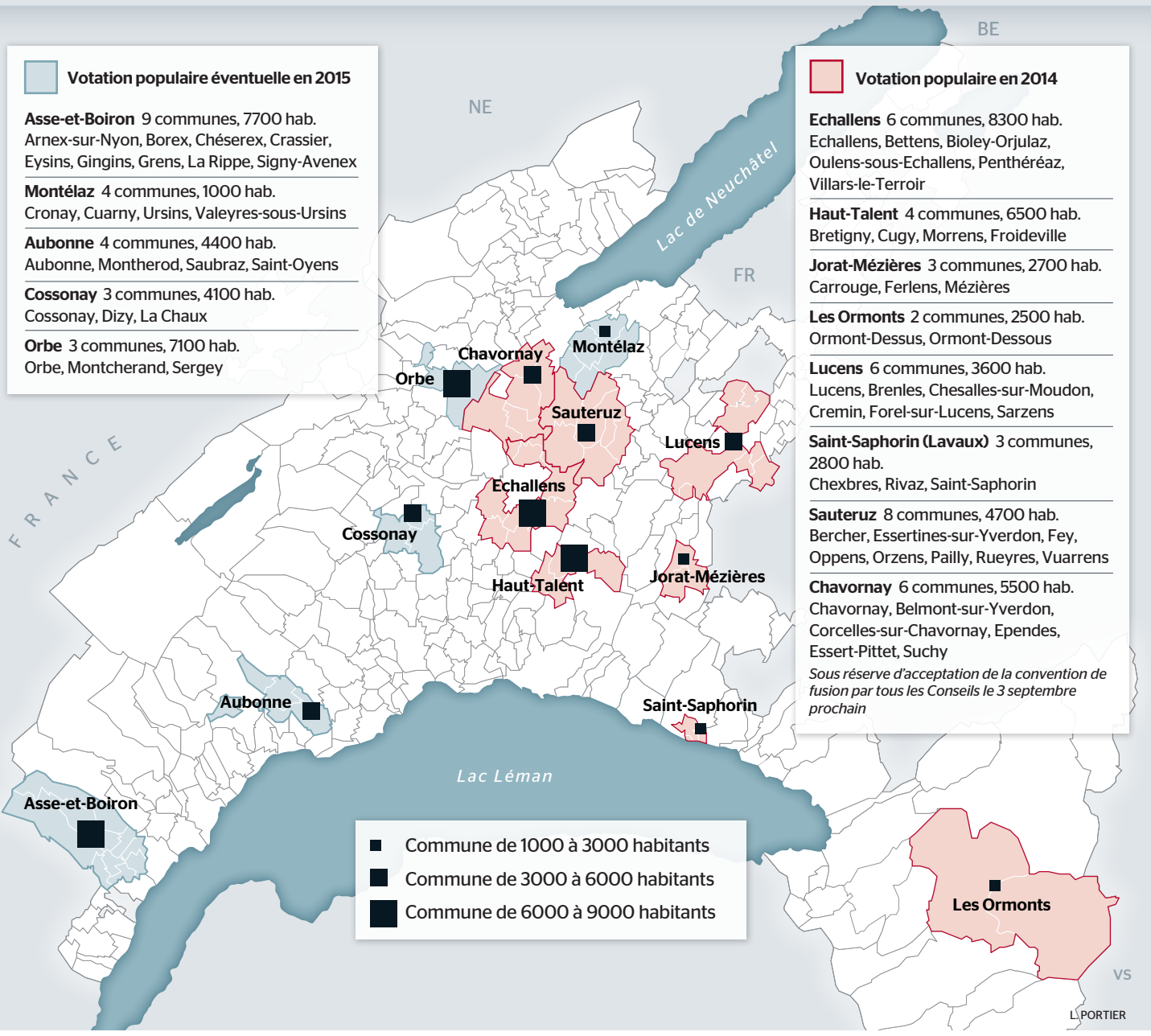
La loi cantonale sur les fusions de communes prévoit en effet une incitation financière, appelée aussi «prime à la fusion». Cet encouragement en monnaie sonnante et trébuchante augmente en fonction de la taille des projets. Il était aussi doublé durant les sept premières années d'application de la loi, et est donc encore multiplié par ce facteur de 1,5 jusqu'au 31 janvier prochain.

Avec une base de calcul de 250 francs par habitant, les sommes en jeu sont assez conséquentes. Ainsi le projet de Sauteruz, qui pourrait réunir huit communes et 4500 habitants dans la région de Bercher, peut espérer empêcher une prime d'encouragement unique de 1,8 million de francs. Un montant qui serait raboté de 600 000 francs en cas de report du vote.

Monsieur Fusion cantonal, Laurent Curchod, souligne d'abord que, si ce critère influence probablement le calendrier des projets, il ne constitue en aucun cas leur élément moteur. Il observe ensuite que, par rapport aux projets aboutis jusqu'à aujourd'hui, la physiologie type évolue: «Plusieurs dépassent la barre des 6000 habitants et une majorité est constituée autour de centres locaux ou régionaux, comme Echallens ou Chavornay.» Le nombre de communes par projet augmente également, puisqu'il se situe à 4,7 pour les treize projets en cours.

Ces évolutions ont des conséquences sur le contenu et l'intensité des débats. «Les enjeux étant différents, les clivages sont plus

Les treize projets de fusion en cours



marqués dans les projets de grande ampleur», constate Béatrice Métraux. La conseillère d'Etat en charge des Institutions participe à un maximum de séances de présentation des conventions de fusion. «C'est sur le terrain que l'on peut véritablement prendre le pouls d'une région, rappelle l'ancienne syndique de Bottens. Cela

«Les clivages sont plus marqués dans les projets de grande ampleur»



Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

permet aussi de mesurer où se trouvent les inquiétudes et d'apporter des réponses immédiates.» La série des votes ultimes et décisifs pour ces treize projets de fusion débutera le 26 octobre avec la consultation des citoyens de Chexbres, de Rivaz et de Saint-Saphorin (Lavaux). Un mois plus tard, soit le dimanche 30 novem-

«Plusieurs projets dépassent la barre des 6000 habitants»



Laurent Curchod, Monsieur Fusion cantonal

bre, le mouvement de concentration connaîtra une date historique. Vingt-neuf communes, réparties dans six projets (Echallens, Haut-Talent, Jorat-Mézières, Les Ormonts, Lucens et Sauteruz) se prononceront simultanément. Et ces nombres pourraient encore augmenter, puisque, en cas d'acceptation de la convention de fusion par les Conseils du projet de Chavornay le 3 septembre, les corps électoraux de ses six communes supplémentaires seraient appelés aux urnes à cette même date.

Poursuite du mouvement
Cette deuxième vague de projets de fusion continuera à déferler après le passage de la nouvelle année. En effet, si les Conseils généraux ou communaux des projets d'Asse-et-Boiron, sur La Côte, et de Montélaz, dans le Nord vau-

dois, adoptent les conventions de fusion cet automne, leurs populations seront appelées aux urnes en janvier prochain, quelques jours avant l'échéance prévue par la loi.

Mais le mouvement se poursuivra de toute façon, car d'autres projets, moins avancés, existent encore dans le canton. Ils sont menés par des élus déterminés à aller de l'avant, même avec une incitation financière simple. Les trois regroupements autour d'Aubonne, de Cossonay et d'Orbe verront par exemple leur destin scellé en 2015. Et les réflexions et autres discussions préliminaires se poursuivent en de nombreux endroits.

Notre dossier sur les fusions de communes
fusions.24heures.ch

Un Kurde de Vevey échappe à l'extradition

L'Office des migrations voulait l'expulser. L'Office de la justice l'extrader. Özcan Dutagaci ne goûtera pas aux geôles anatoliennes

Arrivé en Suisse en 2010, Özcan Dutagaci pourra rester à Vevey avec le statut de réfugié et un permis B flambant neuf. Et pourtant, c'était plutôt mal parti pour lui: l'Office des migrations (ODM) voulait l'expulser en Turquie et l'Office fédéral de la justice l'y extradier.

Son avocat, Hüsnü Yılmaz, ne cache pas son soulagement: «Si mon client avait été extradé, des milliers de Kurdes en Suisse auraient pu être reconduits de force en Turquie.» Mais l'avocat lausannois vient de gagner sa cause au Tribunal administratif fédéral et l'ODM ne fera pas recours. Hüsnü Yılmaz écrira aujourd'hui même à l'Office fédéral de justice pour qu'il suspende la procédure d'extradition devenue sans objet.

La Turquie accuse Özcan Dutagaci d'«adhésion à une organisation illégale». «C'est très fréquent pour les opposants au régime turc», explique son défenseur. La Turquie a condamné son client à 6 ans de prison pour avoir appartenu au groupe d'extrême gauche Front révolutionnaire de libération du peuple (DHKP-C) et pour avoir fourni des armes à cette organisation. Il a été condamné sur l'unique témoignage d'un «repenti». Ce procès a motivé l'Office de la justice d'entamer la procédure d'extradition.

La justice suisse estime, comme son défenseur, que rien ne prouve qu'Özcan Dutagaci ait appartenu à cette organisation. Le Tribunal fédéral conclut: «Les bases de la condamnation sont douteuses et paraissent s'inscrire dans le cadre d'une stratégie de harcèlement contre l'intéressé.» En revanche, il est avéré que cet homme a manifesté à plusieurs reprises contre la politique de répression de son pays et a essuyé plusieurs procès et éclopé de plusieurs condamnations pour cette activité de militant. C'est là-dessus que le Tribunal administratif fédéral a basé son argumentation pour exiger qu'on lui accorde le statut de réfugié. La justice fédérale assimile cette série de procès à du harcèlement visant «à le forcer à cesser son engagement pour la cause autonomiste kurde ou à quitter la région».

Pendant la procédure, des personnalités ont réuni 110 signatures sur une lettre de soutien à Özcan Dutagaci adressée à l'Office fédéral de la justice. On y trouve les noms du conseiller aux Etats Vert Luc Recordon, du cinéaste Fernand Melgar et de deux conseillers nationaux PDC, le Vaudois Jacques Neiryck et le Fribourgeois Dominique de Buman. **J.FD**

